

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
25 Mai 2018**

**OBJET : Contrats d'abonnement de stationnement auprès de la société Q PARK portant sur les parkings du Marché, du Centre Ancien et du 8 mai 1945 à Aubagne. Souscription de deux abonnements supplémentaires et actualisation des contrats existants.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Mai 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé d'autoriser :

- la souscription auprès de la société Q PARK de deux abonnements de stationnement supplémentaires dans le parking du Marché sis 17/41 avenue Gabriel Péri à Aubagne au bénéfice du Pôle Insertion d'Aubagne-La Ciotat ;
- la souscription auprès de la société Q PARK d'un abonnement annuel portant sur le parking du 8 mai 1945 en remplacement du contrat mensuel actuel ;
- la signature des nouveaux contrats d'abonnement de stationnement auprès de la société Q PARK portant sur les parkings du Marché, du Centre Ancien et du 8 mai 1945.

Le coût annuel afférent aux deux abonnements de stationnement supplémentaires dans le parking du Marché s'élève à 1 298 €TTC (soit un coût unitaire de 649 €TTC).

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 011 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE**  
**Pour la Présidente du Conseil départemental**  
**des Bouches-du-Rhône**  
**et par délégation**

**Signé**  
**Nathalie Tarrisse**  
**Directrice**  
**du Service des Séances de l'Assemblée**